

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2024

LUTTER PLUS EFFICACEMENT CONTRE LES MALADIES AFFECTANT LES CULTURES
VÉGÉTALES - (N° 2595)

AMENDEMENT

N ° CE23

présenté par

Mme Galzy, M. Loubet, M. Falcon, M. Beaurain, M. Meizonnet, M. de Lépinau, M. de Fournas,
Mme Laporte, M. Tivoli, Mme Florence Goulet, M. Lopez-Liguori et Mme Sabatini

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5 substituer aux mots :

« présentent des avantages manifestes »

les mots :

« ne présentent pas de danger »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de reformuler l'alinéa 5